

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT P2-Z-3001-143-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001 VISANT UNE RÉSIDENCE D'ACCUEIL PRIVÉE POUR PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2024-12-789, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P1-Z-3001-143-24 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024, par la résolution 2024-12-803;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'article 4.3.7 du règlement Z-3001 intitulé « Résidence d'accueil privée pour personnes âgées autonomes » est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe j), du paragraphe k) suivant :

« k) Malgré le paragraphe a) de l'article 4.3.7, l'usage additionnel de résidence d'accueil privée pour personnes âgées autonomes doit être exercé par le propriétaire ou le locataire du logement principal, lequel ne réside pas forcément sur place. En tout temps, il doit y avoir un responsable sur place. ».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 4

	, .	``				, ,	•		
1 0	nracant	règlement	antra an	MALIALIE	CONTO	rmamant	2	IO IOI	
ᆫ	חובסבווו	TEMETHELL	C11111 C C11	viducui	COLITO	111161116111	а	ia iui	

Signé à Châteauguay, ce date.	
Le maire,	Le greffier,
Éric Allard	George Dolhan, notaire

Avis de motion :	9 décembre 2024
Dépôt du projet de règlement :	9 décembre 2024
Adoption du premier projet :	9 décembre 2024
Tenue de l'assemblée publique:	date
Adoption du second projet (si applicable):	date
Adoption du règlement :	date
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	date